



NON AU HARCÈLEMENT



Participer au prix « Non au harcèlement »

À l'occasion de la **Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école** qui aura lieu le 10 novembre prochain, l'AEFE lance un appel à participation au **prix « Non au harcèlement »**.

Destiné aux élèves du CP au baccalauréat, le concours consiste en la production d'un support de communication (affiche ou vidéo), sous la conduite des équipes pédagogiques et éducatives, en articulation avec le plan de prévention du harcèlement de l'établissement. Le prix récompense les projets collectifs qui dénoncent le harcèlement en milieu scolaire et proposent des solutions pour lutter contre ce phénomène, dans le respect des valeurs de l'école.

A ce titre, le prix « Non au harcèlement » valorise les projets collectifs qui proposent des solutions pour lutter contre le harcèlement entre élèves, en particulier le cyberharcèlement, le harcèlement à caractère sexiste et sexuel, ainsi que le harcèlement basé sur le handicap.

Cette année, l'Agence propose donc aux établissements du réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) de participer à ce concours, dans le cadre d'une première phase de sélection pilotée directement par l'Agence.

- Les productions lauréates (dans les différentes catégories proposées) pourront ensuite participer à la seconde phase du concours, instruite par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse

Le dépôt des productions peut se réaliser jusqu'au dimanche 15 janvier 2023, délai de rigueur.

LIENS UTILES :

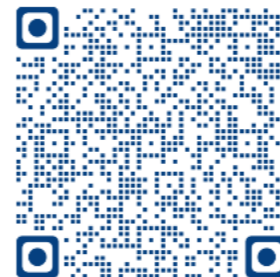
Prix non au harcèlement



Non au harcèlement



Bulletin officiel



Harcèlomètre

